



Paris, le 8 juillet 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les communes plus que jamais des pôles de stabilité

Notre pays est dans une situation politique chaotique et potentiellement dangereuse. Le résultat des élections législatives, à la suite de la dissolution voulue par le Président de la République, n'a pas apporté la nécessaire clarification permettant aux institutions d'agir plus efficacement.

Ce nouveau contexte, marqué par l'absence de majorité parlementaire et la difficulté à former un gouvernement stable, renforce le rôle central des communes comme pôles de stabilité. Elles sont les garantes de la continuité du service public, pour tous et partout sur le territoire. Plus que jamais, les maires créent du lien dans une société fracturée et constituent des repères démocratiques essentiels.

L'AMF rappelle ainsi l'impérieuse nécessité de faire le pari de la véritable décentralisation, donc de la liberté et de la responsabilité locales, en renforçant la capacité d'agir des communes qui s'est toujours révélée gage d'efficacité et précieuse pour surmonter les crises auxquelles notre pays a fait face.

Elle se tient à la disposition des responsables des pouvoirs exécutifs et législatifs pour donner corps à cette capacité d'agir : pouvoir réglementaire local d'application des lois, subsidiarité ascendante, moyens financiers responsabilisants dans le respect de l'autonomie financière et fiscale des communes.

Notre association, unique dans le paysage institutionnel français par sa représentativité, son antériorité depuis 1907 et sa reconnaissance d'intérêt public, continuera de défendre ces principes et leur application concrète auprès des pouvoirs publics quels qu'ils soient, sur chaque texte examiné, par un dialogue loyal mais exigeant.

L'AMF est plus unie que jamais pour faire valoir les libertés locales, garantes de la vitalité et de la stabilité de notre démocratie.

David Lisnard
Président

André Laignel
Premier Vice-président délégué